

Au fil de l'eau





Le mot des maires

Notre bilan pour l'année écoulée est positif : le budget de notre commune n'a pas été impacté par la baisse des dotations, et a bénéficié d'une majoration de 5 % ; de plus la fusion de Groslée et de Saint Benoit nous a permis de réintégrer la Communauté de Communes Bugey Sud et de bénéficier des attributions de compensation à hauteur de 13 796 € pour Groslée, auxquels viennent s'ajouter les attributions de compensation pour Saint Benoit à hauteur de 73 604€.

La Communauté de Communes Bugey Sud, exerçant la compétence de la voirie, affecte à la commune historique de Groslée une enveloppe voirie de 27 000€ en investissement et fonctionnement, et une enveloppe de 10 800€ en remboursement des heures effectuées en entretien voirie par les employés communaux pour l'année 2017.

Nous constatons que la mutualisation des services, le renouvellement des contrats a permis d'importants gains financiers par le biais des commandes groupées.

Du changement dans la composition du Conseil municipal :

Démissions : Monsieur Antoine VILLE de son poste de 1^{er} adjoint, conserve sa place de conseiller.
Monsieur Fabien PUTHOD de son poste de 4^{ème} adjoint.

Nominations : Madame Marthe AURELE au poste de 1^{er} adjoint, 2^{ème} déléguée CCBS
Madame Marie-Odile KJAN au poste de 4^{ème} adjoint.

La demande de mutation de Frédérique GUILLERMIN, secrétaire de la commune historique de Groslée sera effective au 1^{er} mars 2017 et entraînera quelques changements dans nos habitudes. Il n'y aura aucune incidence dans la gestion communale, l'accueil du public et les services de proximité sont conservés (cantine, garderie, transport pour les enfants, état civil, liste électorale, bureau de vote, cérémonies...). Les services à la population seront maintenus ainsi que le cadastre, le cimetière, la location de la salle municipale... dans le fonctionnement actuel. Il nous paraît important de réaffirmer ces conditions de fonctionnement afin de rassurer les administrés face à certaines rumeurs.

Sonia GAUTHIER n'a pas souhaité renouveler son contrat qui arrive à échéance au 31 décembre 2016 pour se consacrer à son activité de commerce et soins esthétiques ; un recrutement est en cours de finalisation.

Un changement dans le service du ramassage des ordures ménagères : au 1^{er} janvier 2017, la prise de compétence des ordures ménagères par la Communauté de Communes Bugey Sud entraînera des modifications dans le ramassage de nos ordures ménagères effectué par le SIVOM Bas Bugey. (Voir note d'information incluse dans le bulletin).

Une nouveauté : Comme vous avez pu le constater, nous avons mis à disposition un service de collecte de vêtements et chaussures, pour Groslée : sur le parking derrière la salle polyvalente à côté du tri sélectif et pour Saint Benoit, vers le local communal. Ce service permettra à chacun d'entre vous de participer au financement d'opérations et coopération plus particulièrement avec le Congo.

Concernant la révision du PLU de la commune nouvelle, nous ne pouvons que regretter le manque de participation de la population, invitée à participer, à la réunion publique du 18 novembre 2016. Le document définitif du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) a été validé par le Comité syndical et présenté aux personnes associées ; document urbanisme sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Hauteville, de la Communauté de Communes Valromey et de la Communauté de Communes Bugey Sud pour les 10-20 ans à venir, et notre PLU devra être en conformité avec les objectifs fixés dans de schéma.

Une enquête publique aura lieu début 2017 pour connaître les directives. Consulter www.scotbugey.fr

La réalisation des travaux 2016 et les projets de 2017 seront abordés à la cérémonie des vœux des maires qui aura lieu le samedi 07 janvier à 19h30, à la salle polyvalente de Groslée, nous vous invitons à venir nombreux, ce sera aussi l'occasion d'accueillir les nouveaux habitants.

Nous vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année et nous vous adressons tous nos meilleurs vœux pour 2017.

Marthe AURELE Guy PLANTIN

**Les vœux des maires auront lieu
le samedi 07 janvier 2017 à 19h30
à la salle polyvalente de Groslée**

Mairie de GROSLEE

Quartier de l'Eglise

GROSLEE

01680 GROSLEE-SAINT-BENOIT

Tel : 04 74 39 70 43 Fax : 04 74 39 70 60

E-mail : mairie.groslee@wanadoo.fr

Ouverture au public :

mardi et vendredi 14h00 à 18h00

samedi en semaine paire

9h00 à 12h00

Mairie de SAINT-BENOIT

13 Rue des Maisons Vieilles

SAINT-BENOIT

01300 GROSLEE-SAINT-BENOIT

Tél : 04 74 39 70 94

E-mail : mairie-gsb01@orange.fr

Ouverture au public :

lundi 15h00 à 19h00

mardi 9h00 à 12h00

jeudi et vendredi 13h30 à 16h30

Les mairies de Groslée et Saint Benoit seront fermées du lundi 26 décembre au vendredi 30 décembre 2016.

Commémorations officielles :

Les cérémonies du **08 mai et 11 novembre** débutent à **10h30** à Groslée

à **11h30** à Saint Benoit

La cérémonie du **14 juillet** a lieu à Saint Benoit et débute à **11h00**.

Rappels aux nouveaux habitants et jeunes de Groslée-Saint-Benoit :

Inscription sur la liste électorale de 2017 :

Enregistrement en mairie **avant le 31 décembre 2016 (dernier délai)**.

Permanence en mairie de Saint Benoit

le 31 décembre de 10h00 à 12h00

pour inscriptions sur les listes électorales.

Recensement des jeunes :

Tout jeune âgé de 16 ans révolus doit **obligatoirement** se faire recenser au secrétariat de mairie. (Obligatoire pour inscription au code de la route, examens, participation à la journée de défense et de citoyenneté, et pour être inscrit d'office sur les listes électorales à 18 ans).

En cas d'urgence s'adresser aux maires délégués des 2 communes :

Guy PLANTIN

06 82 56 60 27

Marthe AURELE

06 36 98 64 01

Naissances :

Kylian, Victor, Robert GAUTIER	le 29 novembre 2016 à Belley
Ethan LENGRAND	le 26 octobre 2016 à Bourgoin-Jallieu
Lisa CANDY	le 29 septembre 2016 à Belley
Antoine PERRIER	le 21 septembre 2016 à Belley
Raphaël VERGNE	le 21 septembre 2016 à Belley
Mia BLAEVOET	le 7 septembre 2016 à Grenoble
Dayanna, Karina TOURNIER	le 21 juillet 20016 à Belley
Noémie, Joëlle, Muriel, Jeanne GRANGER	le 22 juillet 2016 à Belley
Yaël MAIRESSE	le 28 juin à Belley
Abygaelle, Henriette, Déborah, Edith PERRIER	le 27 juin 2016 à Belley

Mariage :

A Saint-Benoit Coralie CABRERA-BELLA et Benoit PERRIER le 03 septembre 2016.

Décès :

Ludmila MILIAR	le 18 juin2016 à Belley
Jean Noël BORDEL-RAVAZ	le 08 août 2016 à Pont de Beauvoisin
Marie CURT	le 26 septembre 2016 Bourg en Bresse
Paul Albert PEYSSON	le 18 octobre 2016 à Groslée-Saint-Benoit
Clémence Madeleine GUIGARD	le 30 octobre 2016 à Belley
Henriette ROCHE	le 23 novembre à Belley

RECENSEMENT en 2017

Le recensement de la population aura lieu du **Judi 19 Janvier au Samedi 18 Février 2017**.

Un agent recenseur se présentera chez vous au cours de cette période. Il vous demandera de répondre à l'enquête sous quelques jours, et vous proposera également de le faire par internet, si vous préférez.

Il vous remettra à cet effet des codes personnels pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne les avez pas, n'hésitez pas à les demander en mairie. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez remplir les questionnaires papier que l'agent recenseur viendra récupérer à votre domicile.

A QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet d'ajuster l'action publique aux besoins des populations : décider des équipements collectifs nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc...), préparer les programmes de rénovation des quartiers, déterminer les moyens de transport à développer...

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.

DES REPONSES STRICTEMENT CONFIDENTIELLES

L'agent recenseur est tenu au secret professionnel, il est muni d'une carte officielle qu'il doit présenter. Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil. Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux

lois qui protègent votre vie privée. Pour faciliter le travail de l'agent recenseur ; il sera demandé de répondre rapidement après son passage.

Nous vous remercions par avance de votre participation et de votre collaboration pour le bon déroulement du recensement de la population.

Voici les photos des agents recenseurs qui se présenteront chez vous :



Nicole ALLEWEIRELDT

Agent recenseur
secteur Saint Benoit :
Le Bourg, Neyrieu,
Les Brotteaux.



Céline PEYSSON

Agent recenseur
secteur Saint Benoit :
Glandieu,
Les Marches, Evieu,
L'île Saint Benoit,
La Sauge



Noujoum SAAFI

Agent recenseur
secteur Groslée

Eclairage public :

Mise aux normes et démarches de développement durable

Dans le cadre d'un programme de mise en conformité et de modernisation de l'éclairage public, des travaux ont déjà été engagés sur le secteur de Groslée (changement d'une armoire dangereuse et de deux luminaires) pour un montant après subvention restant à la charge de la commune de **2995 €** et **500 €** sur le secteur de Saint-Benoit (travaux sur luminaire).

D'autre part, l'installation programmée pour 2016 de 6 horloges astronomiques sur le secteur de Groslée s'élève à un montant restant à charge de la commune de **3995 €**.

Afin de poursuivre cette action de rénovation des armoires de commande des luminaires de la commune nouvelle, d'autres études chiffrées ont été demandées au Syndicat intercommunal d'électricité et de e-communication (SIEA), à qui la compétence de l'éclairage public a été déléguée depuis quelques années.

Le principe est de rénover des armoires classées dangereuses ou vétustes en les agrémentant d'horloges astronomiques permettant ainsi une **économie estimée à 7 % sur le fonctionnement habituel** grâce à une régulation optimale des heures d'allumage et d'extinction des lampadaires.

Parallèlement elles autoriseront, si le principe est retenu, la mise en place d'une **coupure nocturne partielle** des éclairages municipaux avec à la clé une importante économie budgétaire :

Une coupure de **0h00 à 5h00** du matin permettrait de **diminuer de 40 % la consommation électrique** qui s'élève à plus de **133746 KW/h en 2015, soit 18582 € pour l'éclairage des 326 points lumineux de la commune nouvelle.**

Soucieuses de la préservation des ressources énergétiques et d'une gestion au plus juste de leurs dépenses de fonctionnement, de nombreuses communes s'engagent dans cette voie.

Il faut souligner que ces travaux de rénovation donnent lieu à d'importantes subventions du SIEA.

Une étude sur le secteur de Saint-Benoit avec 12 coffrets de commande obsolètes à changer est chiffrée pour un montant à la charge de la commune de **19114 € (subvention du SIEA de 10980 €)**

En y intégrant le coût de mise aux normes des coffrets de commande, le retour sur investissement pourrait se faire en 4 ans voire moins si, comme on peut l'anticiper, le coût de l'énergie électrique continue d'augmenter.

Par ailleurs la commune possède encore sur le secteur de Saint-Benoit de nombreux lampadaires (23) avec lampes à vapeur de mercure dont l'entretien n'est plus assuré par le SIEA ; il est donc envisagé de prévoir rapidement leur remplacement par des lampes au sodium pour un montant restant à charge de **7000 euros (subvention du SIEA pour 50%)**.

Il existe également sur le territoire de Groslée des lampadaires à tubes fluorescents contenant des traces de mercure qu'il faut envisager de remplacer pour un montant restant à charge de **8231 € (subvention de 12550 €)**.

Thierry CATCEL

ECOLE

ECOLE DE GROSLEE : 39 élèves répartis dans 2 classes

- 23 élèves avec Mme Communal directrice et Mr Pohl ATSEM 4 petites sections(PS) ; 8 moyennes sections (MS) ; 3 grandes sections (GS) ; 4 CP ; 4 CE1
- 16 élèves avec Mme Samoyeau et en complément Mme Caslot 7 CE2 ; 7 CM1 ; 2 CM2

Mme Catcel assure la cantine, le transport scolaire et les activités périscolaires.

La garderie est assurée par Mr Pohl .

Horaires : 8H20 - 11H30 et 13H20 - 16h30 lundi et jeudi

8 H20 - 11H30 et 13H20 - 15 H mardi et jeudi

Les activités périscolaires ont lieu le mardi après midi

ECOLE DE ST BENOIT : 97 élèves répartis en 4 classes

- 22 élèves avec Mme Ancian et l'ATSM Mme Cochard (14 PS et 8 MS)
- 26 élèves avec Mme Vasseur , directrice, et en complément Mme Caiilleret le jour de décharge (14 GS et 12 CP)
- 26 élèves avec Mme Dubouloz (13 CE1 et 13 CE2)
- 23 élèves avec Mme Claustre et Mme Pagenel

La garderie est assurée par Mme Cochard et les activités périscolaires par Mme Catcel

Horaires : 8H20 - 11H30 et 13H20 - 15H45 lundi mardi jeudi vendredi

8h20 - 11h30 mercredi

Les activités périscolaires ont lieu le jeudi après midi

Les programmes des CP, CE et CM ayant changé, l'achat de nouveaux livres sera pris en charge entièrement par la municipalité ; la subvention attribuée chaque année par élève a été reconduite et ne sera donc pas impactée par ce changement obligatoire de livres.

Ecole de Groslée :

Du matériel pour la classe des petits (bureaux, chaises, lits + draps) a été remplacé pour un montant de 6100€, et l'achat de nouveaux tableaux est prévu pour 2017 pour un montant de 1500€.

Des travaux sont engagés durant les vacances de Noël pour réaffecter un local de stockage de la salle polyvalente, en petite salle de réfectoire afin de respecter les normes sanitaires qui exigent de séparer l'espace cuisine du lieu de restauration des enfants.

Ecole de St Benoit :

Achat de mobilier scolaire pour un montant de 600€ en 2016.

Suite au conseil d'école, une liste de gros travaux a été remise par la directrice tel que la réfection de la cour d'école et son aménagement avec des bancs ,des traçages au sol, remise en peinture des classes, réfection d'un des sols ... La municipalité étudiera les demandes et donnera les priorités et les possibilités en fonction du budget 2017.

Les petits travaux de maintenances sont en cours, les artisans devant intervenir ont été sollicités.

La commune supprime les pesticides sur ses espaces publics

La loi du 6 février 2014, amendée par l'article 68 de la loi de transition énergétique **interdit à partir du 1er janvier 2017 l'utilisation des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et les établissements publics sur les espaces verts, forêts, promenades et voiries.**

Utilisés depuis la moitié du XXème siècle, les produits pesticides sont des substances chimiques utilisées pour éliminer les maladies et ravageurs des cultures et herbes indésirables. Ce sont principalement des herbicides qui sont utilisés par les communes sur leurs espaces verts et voiries afin de lutter contre les adventices (mauvaises herbes).

Seuls 10 % des produits appliqués atteignent leur cible, le reste est disséminé dans l'ensemble de l'environnement (air, eau, sol). Près de 90 % des cours d'eau sont touchés par ce type de pollution, on comptabilise jusqu'à 22 pesticides différents dans l'air des zones urbaines et des molécules interdites depuis plus de 20 ans sont encore retrouvées dans les sols.

Consciente des problèmes sanitaires et environnementaux engendrés par l'utilisation de ces produits, la commune a signé la **charte "zéro pesticides dans nos villes et villages"**, le 19 septembre dernier, avec 27 autres communes de la région.

En signant ce document, la commune s'engage à supprimer l'usage de produits de traitement sur l'ensemble de ces espaces publics, et donc à aller au delà de la réglementation.

Avec l'appui de la Communauté de Communes Bugey Sud, la commune a engagé une réflexion pour identifier les techniques alternatives au chimique qui pourront être mises en place (désherbage manuel, thermique, mécanique, par broyage, etc.). L'acquisition de matériels adaptés se fera avec le soutien financier de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

L'entretien des espaces par ces techniques alternatives demande beaucoup plus de temps qu'avec les produits chimiques. Il sera donc nécessaire de repenser l'entretien de la commune. Certains secteurs pourront être entretenus moins fréquemment au profit d'autres secteurs considérés comme prioritaires.

Des techniques de fleurissement, plantations ou de paillage permettent de limiter l'entretien des espaces, cependant certains secteurs pourront contenir davantage d'adventices qu'actuellement.

Toutes initiatives volontaires pour soutenir la commune et son personnel d'entretien seront évidemment les bienvenues. Nous encourageons d'autre part chacun à entretenir leurs entrées et devantures afin de participer à l'embellissement de la commune.

La réglementation prévoit **l'interdiction de l'utilisation de produits pesticides pour les particuliers à partir du 1er janvier 2019**, dans l'attente vous pouvez consulter les divers guides et conseils de jardinage disponibles aux adresses internet suivantes :

<http://www.frapna-zeropesticide.fr/wp-content/uploads/2016/07/les-allies-du-jardinier.pdf>

<http://www.fredon-lorraine.com/fr/fiches-jardinage-ecologique.html>

<http://www.loiret-nature-environnement.org/zero-pesticide/outils/brochures.htm>

PROJET SANTE

Les travaux de démolition de l'ancien garage se poursuivent et devraient se terminer en début d'année, laissant place à un terrain d'environ 2200 M².

Un cabinet conseil « CRX AMO » a été mandaté par la municipalité, pour l'étude de faisabilité et pour la pré programmation d'une maison médicale pluridisciplinaire.

Le projet prévoit un bâtiment de 400m² au total (un étage) avec 2 cabinets pour médecins généralistes, une salle d'attente commune, un cabinet d'infirmier, un cabinet polyvalent pour médecins spécialistes, un cabinet pour éventuellement un kinésithérapeute ou autre. L'aménagement du bâtiment sera modulable et pourra permettre le changement de destination, en logements par exemple, pour éviter une vacance des lieux. Nous allons dès le début d'année, nous rapprocher de SEMCODA que nous avons déjà rencontré une 1ère fois début octobre pour le financement de ce bâtiment, étudier leurs propositions et leurs conditions, ce qui permettrait de ne pas endetter la commune elle-même.

La labellisation du projet

Pôle Santé – Rives du Rhône n'a pas reçu un avis favorable dans un premier temps, par l'ARS (agence de santé régionale), en raison d'une couverture médicale qui lui semblait insuffisante par rapport au territoire concerné. Le mandat du cabinet conseil DIOTIMA chargé du projet, a donc été prolongé par La Communauté de Commune Bugey Sud, pour permettre une modification du projet avec

notamment, des précisions sur les heures d'ouvertures des cabinets pour que chacun ait un accès aux soins tous les jours de 8 H à 20 H et le samedi matin. Un rapprochement avec les médecins de Montalieu, en cas d'absence ou de congés a été évoqué.

Ce nouveau dossier va être représenté à l'ARS en janvier par les acteurs du pôle santé (médecins et pharmacien de Serrières de Briord, de Lhuis, infirmiers..) qui espèrent avoir une réponse favorable cette fois.

Cette labellisation permettra à tout professionnel de santé voulant s'installer et adhérer au pôle, de bénéficier de subventions de la région et de l'état pour leurs besoins en investissements mais aussi leur fonctionnement. Atout majeur pour pouvoir faire venir sur notre territoire des médecins et autres professionnels de santé.

Les professionnels de santé ont choisi leur logiciel informatique « WEDA » pour le partage des données médicales des patients. L'accès à ces données sera réservé uniquement aux professionnels de santé. Le patient sous certaines conditions pourra consulter ses données personnelles uniquement. Ce même logiciel a déjà été choisi par les médecins de Montalieu, ce qui facilitera le partage des données si besoin.

La municipalité s'engage à trouver un local, si demain un médecin voulait s'installer ou intervenir à temps partiel sur la commune, en attendant la construction de la maison de santé.

Corine DE VILLA

CPINI de Groslée-St-Benoit

Centre de Premières Interventions Non Intégrées

Encore une année qui se termine !!!

Cette année 2016 a été une grosse année pour le CPINI de Groslée-St-Benoit qui a vu une hausse de plus 30% de ces interventions.

Notre commune s'agrandit et nous avons besoin d'agrandir la famille des Sapeurs - Pompiers, si vous voulez prendre des renseignements, nous rejoindre, ou les deux vous serez les bienvenus.

NOUS RECRUTONS !

Je remercie l'équipe du CPINI au complet pour leur dévouement pris sur leur temps de travail ou leurs moments en famille.

Je félicite également nos trois dernières recrues qui ont terminé leur formation initiale d'incendie, de secours à victime et d'opérations diverses pour pouvoir intervenir et renforcer une belle équipe.

Je terminerais en souhaitant à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse nouvelle année 2017.

LE CHEF DE CORPS DU CPINI.

La commune de Groslée-Saint-Benoit et Le comité d'action sociale,

ont organisé le repas des aînés à la salle des fêtes de Saint Benoit le 08 décembre 2016.

80 repas préparés par OT traiteur à Bourg en Bresse, ont été servis.

L'animation musicale était assurée par Mme ARMANET et Mme TOURNIER avec une participation enthousiaste des convives qui ont chanté et dansé.

Nous avons été touché par vos messages et remerciements qui nous confirment que la formule choisie convient et c'est avec beaucoup de plaisir que nous espérons vous retrouver encore plus nombreux l'année prochaine pour partager un bon moment.

A toutes et tous nous souhaitons une année 2017 douce et sereine.

LE COMITE DES FETES GROSLEE-SAINT-BENOIT

- Présidente : Christine Cathelin Conand
- Vice présidente : Corine De Villa
- Trésorière : Anne Lise Gosa
- Vice Trésorière : Rachelle Conversey
- Secrétaire : Lydie Escadafal
- Secrétaire adjointe : Karine Moine
- 4 membres : Mmes Perrier et Soudan, Mrs Gosa, et Maurin

14 juillet 2016 :

Malgré un temps plutôt frais, la convivialité et la bonne humeur étaient au rendez-vous.

Le concours de pétanque a réuni 64 doublettes dont quelques doublettes enfants, ça nous encourage à poursuivre.

98 repas ont été servis le soir, nous avons dû nous résigner à mettre les tables à l'intérieur, au vu de la température extérieure.

La Batucada « takapella » a animé la retraite aux flambeaux, très appréciée vu le nombre d'enfants et parents présents.

L'orchestre « Le Tracassin Bugiste » et La Batucada ont su mettre l'ambiance pour clôturer cette journée festive.

vendredi 21 octobre a eu lieu notre assemblée générale; nous accueillons avec plaisir un nouveau membre, une habitante de Groslée, qui souhaite s'investir dans notre association. La soirée s'est poursuivie autour d'un apéritif et du traditionnel repas des bénévoles (70 convives).

10 et 11 décembre 2016

Marché de Noël en Alsace

Le bus était complet avec 68 personnes pour une visite de Ribeauvillé et Kaysersberg le samedi, une soirée à l'hôtel animée par un groupe de folklore alsacien.

Et pour clore ce weekend end aussi gastronomique (baeckeofe, choucroute et tartiflette au munster), que culturel, la visite de Colmar le dimanche matin et de l'un des plus beaux villages de France Eguisheim, l'après-midi. Le weekend end a été très intense, le soleil était au rendez-vous, inespéré d'ailleurs, et tout le monde est revenu enchanté. (A refaire).

8 janvier 2017 Disney sur glace à Lyon

Après le franc succès de ce spectacle début 2016, nous avons décidé de reconduire cette sortie : nous sommes au complet avec 75 personnes inscrites.

21 janvier 2017 Loto du Foyer rural

à 20h30 à la salle polyvalente de Groslée

28 janvier 2017 Sortie de ski à Valmorel,

17 et 18 février 2017 Théâtre

à 20h30 à la salle polyvalente
Club des jeunes de Groslée

17 et 18 juin 2017 Fêtes des Four ...

A noter dans vos agendas !

26 mars 2017 Fête du Bois

13ème édition organisée par la commune de Groslée- Saint-Benoit et le Comité des Fêtes .

Toutes les personnes passionnées par le bois (artisans, commerçants, démonstrateurs, collectionneurs sont invités à exposer leur savoir-faire. Seule condition : le lien direct avec le bois dans tous ses états.

Cette année nous organisons une exposition ayant pour thème d'une part les charrettes, carrioles, calèches landaus...etc (tout ce qui est en bois, et qui roule sans moteur) et d'autre part, les ustensiles à usage domestique utilisés autrefois.

Vous possédez peut-être des objets qui peuvent enrichir notre exposition, si vous acceptez de

nous les prêter, merci de vous faire connaître auprès de la mairie, des élus ou des membres du Comité des Fêtes ; nous en prendrons soins et vous les restituerons à la fin de la journée.

Comme en 2015, nous ferons appel aux associations de la commune pour nous aider au bon déroulement de cette journée. Les présidents seront contactés courant janvier.

**Toute l'équipe du comité des fêtes vous
souhaite un Joyeux Noël
Une très bonne année et une bonne
santé à tous pour 2017 !**

Sortie SKI A VALMOREL le samedi 28 janvier



organisée par le Comité des Fêtes,
Le Foyer Rural,
et le club de foot Entente Bas Bugey Rhône

Prix de la journée
(Transport et forfait compris) : adulte 22 €.
enfant moins de 12 ans 15 €.

Possibilité de faire du ski de fond et des
raquettes domaine gratuit.
Participation de 8 € pour le car.

Les personnes intéressées peuvent contacter Christine Cathelin Conand 07.81.02.11.33
Mail familleconand@orange.fr ou Bidou au 06.0.10.88.59.

Seule l'inscription avec règlement sera prise en compte avant le 23 janvier.

Associations de Groslée-Saint Benoit	Président
Amicale des Sapeurs Pompiers	Hervé OLIVIER
Bugey sud actif	Mr PERRONNET
Club de sport pétanque	Philippe MICHAILLE
Club entraide et amitié	Camille RICHARD
Comité des fêtes	Christine CATHELIN CONAND
Entente Bas Bugey Rhône FOOTBALL	Eric VAUDRAY
Foyer rural	Bernard BARBARIN
Club des jeunes de Groslée	Maxence CATCEL
Groupe historique de LHUIS	Hélène VILLE
Société de boules La Platane	François MORALES
Société de chasse Groslée	Jean Claude VALETTE
Société de chasse Saint Benoit	Henri SOUDAN
Société de pêche	Daniel BIGOT
Sou des écoles Groslée	Julien DUMAIT
Sou des écoles St Benoit	Cyril PANQUET

Le départ ne se fera que si nous avons un nombre suffisant de participants.

LE COIN DES ASSOCIATIONS

Le sou des écoles de Groslée

L'ensemble du bureau du sou des écoles de Groslée se joint à moi pour vous souhaiter une merveilleuse année 2017. Aussi bien dans votre vie privée, professionnelle, qu'associative.

**En ce qui nous concerne, nous espérons vous régaler avec
nos tartes cuites au four à bois le 1er avril 2017
et vous attendons nombreux**

**le 1^{er} mai pour notre traditionnel vide grenier et notre vente de fleurs
pour embellir notre si joli village.**

Nous tenions également à remercier la mairie pour son soutien, le personnel municipal, les bénévoles ainsi que toutes les personnes participant à nos manifestations, nous permettant de faire survivre notre association tant indispensable à la vie de l'école.

Joyeuses fêtes de fin d'année.

Le président. Julien DUMAIT.

Chasse tant décriée...et pourtant si utile... !



Notre propos ne prendra pas racine aux origines de l'homme, période où la fortune de la chasse était déterminante à la survie même ... mais dans la période que nous vivons, ou certes la chasse devenue aussi loisir demeure si souvent attaquée.

Le fait est bien connu, la chasse est une pratique sociale controversée, dont la reconnaissance n'est pas consensuelle. Pourtant cette pratique sous différente forme, très encadrée par les multiples lois du code de l'environnement, contribue à la gestion durable du patrimoine faunique et de ses habitats.

En effet par leurs actions de gestion et de régulation des espèces momentanément en surnombre (sangliers, chevreuils) par leurs réalisations en faveur des biotopes (ouverture des chemins, cultures fauniques) par leurs interventions de lutte contre les « espèces invasives » (ragondin, vison d'Amérique, ...) les chasseurs contribuent au maintien, à la restauration et à la gestion équilibrée des écosystèmes. Ainsi les visions de gestions « cynégétique » et « écologique » se lient plus ou moins selon les sujets.

A ce jour, seule la chasse permet de façon large sur nos territoires la limitation des populations excédentaires de grands ongulés sauvages. Ces prélèvements conformes à un plan de chasse évitent au plan écologique de profondes modifications de la dynamique de la flore forestière et de trop peser sur certaines activités économiques telles l'agriculture et la sylviculture par les dégâts occasionnés.

Une "certaine tendance écolo-citadine", éloignée des réalités du terroir, voudrait que la chasse soit interdite ou réglementée de manière

Tellement sévère qu'elle ne puisse plus se pratiquer, alors que le biotope campagnard, depuis des siècles voire des millénaires, est mis en valeur par les activités des chasseurs.

Une agriculture saine suppose une chasse bien organisée dans le respect de l'environnement agricole et sylvicole. Cela prend particulièrement du sens quand il s'agit de contenir des populations de sangliers et de chevreuils, aux croissances exponentielles, dans nos milieux devenus plus céréaliers et arboricoles que jadis.

En trente ans les populations de sangliers, comme partout en Europe, se sont multipliées par dix, les populations de chevreuils par six. Plus que jamais contenir ces populations passe par des actions concertées entre agriculteurs et chasseurs. C'est le sens des démarches entreprises cet automne entre la société de chasse et les agriculteurs, exploitants à Saint-Benoit.

A ce jour la société de chasse et des propriétaires réunis de Saint-Benoit compte moins de 70 chasseurs, ce nombre va diminuant, comme partout ailleurs. Mais cela n'enlève rien à l'enthousiasme de tous, agriculteurs et chasseurs de devoir gérer ce sujet en commun pour le plaisir d'être ensemble, soudés dans notre belle communauté.

Les chasseurs vous souhaitent saine réflexion de ces quelques lignes et une excellente année 2017 !

Pour la société de chasse et des propriétaires réunis de Saint-Benoit, le Conseil d'Administration, son Président

Henri SOUDAN

Club entraide et amitié Groslée – Saint Benoit

Encore une année de passée avec ses joies et ses peines. Avec 42 adhérents, le club essaie par tous les moyens d'apporter aux personnes seules un peu de convivialité et d'amitié. C'est pourquoi il organise le mieux qu'il peut un loto le 12 mars 2017 avec des lots qui sont de plus en plus difficiles à obtenir. Le marché de Noël du 20 novembre a été décevant pour les adhérents qui avaient œuvré pour que ce soit une réussite.

Mais peu importe, pourvu que l'on se retrouve ensemble pour passer un bon moment autour d'un repas le 15 décembre 2016.

Le club est ouvert à toutes et tous.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous de passer de très bonnes fêtes et nous serons heureux de vous compter parmi nos nouveaux adhérents.

Le Bureau.

<http://www.clubentraideetamitie.sitew.fr/#Agenda.C>

La boule des platanes a tenu son ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE.

Une VINGTAINE de SOCIETAIRES et Invites, SPONSORS, et ELUS, ont animé les débats dans une ambiance "Chaleureuse et intéressée".

Le RAPPORT du trésorier laisse apparaître la Bonne Santé financière, et une présentation retraçant "la Vie de cette société" durant l'exercice écoulé a bien montré toute l'activité et la vivacité de Celle ci.

Un CONCOURS DE BELOTE COINCHEE, sera organisé le 22 JANVIER 2017,

Nous vous y attendons NOMBREUX, comme d'habitude.

Le Bureau, ainsi que l'ensemble des SOCIETAIRES vous souhaitent de bonnes FETES DE FIN d'ANNEE, et Vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2017. AMITIES SPORTIVES.

Le club de pétanque a vu le nombre de licenciés s'agrandir, nous sommes 43 ;



Les équipes de championnats vétérans se sont beaucoup investies mais ont terminé dernière pour cette première année ; nous espérons que l'année prochaine leur sera bénéfique ;

Le week-end « boudins » du 27 novembre s'est bien déroulé , nous remercions les licenciés et les bénévoles de leur aide précieuse ;

Les dates de concours ne sont pas encore fixées, nous vous les transmettrons ultérieurement ;

L'espace communal vous attend tous les vendredis après midi pour passer un moment convivial ;

Nous vous souhaitons une bonne année 2017 avec beaucoup de bonheurs, des victoires et surtout une bonne santé.

Le bureau

Football Entente Bas Bugey Rhône

Bonjour à toutes et à tous,

Une nouvelle année pour le ballon rond a déjà commencée, et déjà nous pouvons faire un premier bilan de mi-saison.

Pour le groupe sénior, après un exercice 2015-2016 que l'on pourra qualifier de saison de transition (changement d'entraîneur, nombreuses arrivées et départs dans l'effectif...), les efforts aperçus l'an dernier commencent à se concrétiser.

Le groupe dirigé par Vincent Boitte et Yoann Yahiel s'est renforcé cet été et ce sont actuellement près de 25 joueurs qui le composent. Qu'il s'agisse d'historiques de l'équipe, de jeunes de retour au club ou de nouveaux habitants de nos communes, les joueurs pratiquent un football de plus en plus plaisant qui leur permet de figurer parmi les favoris du championnat pour la montée en division supérieure. De belles promesses pour l'avenir...

Pour les U11 de l'EBBR, l'effectif est de 13 joueurs dont une fille. L'équipe a très bien débuté sa saison puisqu'elle a gagné ses 9 matchs en concédant seulement 1 but cependant l'équipe évoluait dans un niveau inférieur au sien.

Les U11 vont donc jouer dans le niveau supérieur les prochains matchs en espérant que les victoires soient toujours au rendez-vous.



L'Entente Bas Bugey Rhône vous remercie d'avoir encore répondu présent lors des différentes manifestations organisées par le club sur 2016, et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2017.

Le président Eric Vaudray

L'écho du nant a démarré en septembre dernier sa 9^{ème} année d'enseignement musical auquel s'est ajouté sa 3^{ème} année d'enseignement théâtral.

Depuis 2007, l'équipe de bénévoles de l'association œuvre pour permettre un enseignement artistique de qualité au cœur de nos communes rurales.



C'est ainsi que certains professeurs sont à nos cotés depuis le début de l'aventure.

Piano, guitare, flute et batterie sont les instruments phare enseignés cette année, auxquels s'ajoutent la clarinette et l'éveil musical pour les débutants. 4 professeurs professionnels s'occupent des 70 élèves musiciens qui peuvent réaliser leur apprentissage dans des locaux généreusement mis à notre disposition par les mairies de Serrières de Briord et de Lhuis que nous tenons à remercier chaleureusement.



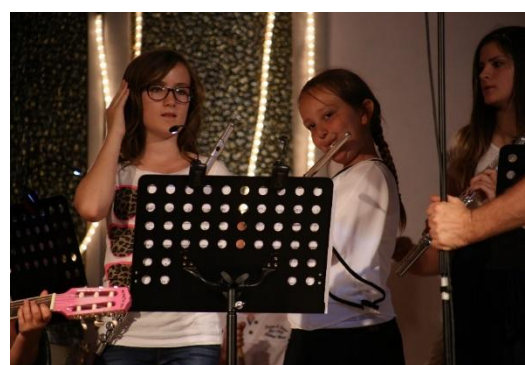
Nous tenons aussi à remercier toutes les communes ainsi que la caisse locale du crédit agricole qui subventionnent notre association, et qui permettent ainsi de limiter le coût de l'enseignement restant à la charge des élèves.

Cet enseignement se réalise sous forme de cours individuels et surtout personnalisés d'une ½ heure ou ¾ d'heures selon les instruments. Ils sont répartis sur 33 semaines entre septembre et juin.

L'enseignement théâtral se réalise quand à lui en groupe, par le biais de cours collectif entre 1h et 1h ½ par semaine. Plus de 30 élèves sont répartis en 3 groupes d'âges homogène pour faciliter les échanges.

Le mois de Juin sonne la fin des cours, et met en évidence le travail réalisé tout au long de l'année à travers les représentations qui permettent d'accueillir parents, famille et amis à de véritables spectacles orchestrés par les professeurs et l'équipe de bénévoles de l'association.

C'est ainsi que 3 représentations théâtrales ont eu lieu à Serrières de Briord cette année permettant à chaque groupe de se produire, avant l'unique représentation musicale qui a eu lieu, elle, à Groslée. L'ensemble des élèves a ainsi pu s'exprimer en public et connaître les premiers frissons du monde du spectacle.



Et si ces représentations de fin d'année représentent un gros objectif aussi bien pour les élèves, que pour le staff enseignant et l'équipe bénévole, d'autres possibilités de vivre des expériences artistiques sont offertes.

Comme la pratique de la musique en groupe.

C'est ce qu'a initié l'an dernier Caroline BOYER avec la création d'un orchestre junior.

Cette pratique d'ensemble est reconduite cette année, et même développée, avec l'intégration possible de musiciens non élèves de l'école.



L'écho du nant aimerait tant pouvoir faire naître un groupe de musiciens stables et ambitieux, désireux d'animer quelques événements, comme a pu le réaliser il y a quelques années en arrière la fanfare désormais en sommeil, faute de participants.

Les débuts sont prometteurs avec des interventions sur les cérémonies des 11 novembre et 8 mai, mais aussi l'animation musicale lors de la messe de la Saint Cécile ou de la porte ouverte de la poterie de Luis. Coté théâtre, des passerelles sont faites avec la troupe de théâtre « En avent » qui a intégré cette année une déjà ancienne élève.

N'hésitez pas à aller l'applaudir lors des prochaines représentations de cette troupe à Serrières de Briord en mars prochain.

Plus que jamais, l'écho du nant garde son dynamisme et continue à œuvrer pour le développement de la pratique artistique dans notre canton. Et ce ne sont pas les idées qui manquent...

C'est ainsi que la pratique du chant pourrait être un beau trait d'union entre la musique et le théâtre.

Ou que l'organisation d'un repas concert pourrait être une belle manière de fêter 10 années d'activités...

@ : lechodunant@orange.f

Entraide et partage

Nos bénévoles ayant reçus une formation, se rendent régulièrement auprès de personnes souhaitant les services de notre association sur les communes de Brégnier Cordon, Izieu, Groslée-St Benoit et Murs et Gélignieux.

Si vous souhaitez rejoindre notre groupe de bénévoles contactez nous entraidepartage@yahoo.fr ou 07/86/71/11/17

Rejoignez nous ...



Siège Social :
832 rue de la Mairie
01 300 BREGNIER-CORDON

Contactez-nous :
Marie-Christine
07.86.71.11.17
entraidepartage@yahoo.fr



*Une Visite,
pour rompre
la solitude.*



Notre but :

*Rendre visite
aux personnes dépendantes ou non
pour alléger leur solitude
et leur apporter un moment
de partage*

Entraide et Partage - Novembre 2015 - Imprimé par nos soins - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Entraide et Partage vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Ordures ménagères

Par Arrêté Préfectoral du 16 septembre 2016, le Préfet de l'Ain a prononcé, **à compter du 1^{er} janvier 2017**, l'extension du périmètre de la Communauté de Communes Bugey-Sud à l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes du Valromey.

Le périmètre de la Communauté de Communes Bugey-Sud coïncidant avec celui du SIVOM du Bas-Bugey, **ce dernier est dissout de plein droit et ses compétences sont rétrocédées à la Communauté de Communes Bugey-Sud.**

Votre commune intégrant l'organisation actuelle de gestion des déchets SIVOM du Bas-Bugey à compter du 1^{er} janvier 2017, nous vous confirmons la modification du jour de collecte des ordures ménagères :

BREGNIER-CORDON IZIEU GROSLEE-ST BENOIT SERONT COLLECTEES LE LUNDI

Tél. 04-79-81-01-99 / www.sivom-bas-bugey.fr



« **ORDURES MENAGERES** »

MODIFICATION DE TOURNEES



BUGEYSUD
Cercle-qualité

Suite à l'extension du périmètre de la communauté de communes Bugey Sud aux 12 communes du Valromey et à la réorganisation de la collecte des ordures ménagères, **les jours de ramassage sont modifiés.**



**A PARTIR DU
2 JANVIER 2017**



**BREGNIER-CORDON
IZIEU
GROSLEE-ST BENOIT**

SERONT COLLECTEES



LE LUNDI

Les horaires sont également susceptibles d'être modifiés ; il est conseillé de sortir vos sacs ou votre bac **la veille au soir** à partir de 19h00.

Attention, les conteneurs ou sacs dont le contenu ne respecte pas les consignes de tri **ne seront pas collectés** : les emballages recyclables, le papier et le verre sont à déposer au **point recyclage** ; les cartons, les végétaux, la ferraille, les encombrants... sont à déposer à **la déchetterie**.

Merci pour votre compréhension !

lundi, mercredi, vendredi 14h00 à 17h30
samedi 8h00 à 12h00
du 1^{er} juin au 31 août ouverture
supplémentaire le samedi de 14h00 à 17h30

Le tri sélectif :

se reporter aux indications affichés sur les conteneurs (jaune, vert, bleu) installés dans les différents points de collectes de la commune.

Assainissement collectif

Concernant le rejet des eaux usées dans le réseau collectif, il est à nouveau rappelé qu'il est **interdit de jeter les lingettes dans le réseau d'assainissement, il faut les jeter à la poubelle d'ordures ménagères.**

L'entretien et la réparation des pompes occasionnés par ces déchets est un coût pour la collectivité et la facture augmente vite !!!

Le bruit

Rappel ... être bruyant est « toléré » ... :

En semaine de 8h à 12h et de 14h à 19h30

Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h



Un Nouveau Monde s'ouvre à vous



Rapidité
Sécurité
Simultanéité
Symétrie
Capacité
Fluidité de connexion

Accédez au Très Haut Débit dans votre commune !

Interconnexion de sites distants
Hébergement à distance
Partage de connexions
Téléphonie sur IP
Vidéo/Visio-conférence



Jusqu'à
1 Giga

Internet Très Haut Débit

Téléchargement immédiat
Fichiers images/plans
Fichiers photos/vidéos

Jusqu'à
400 mega



Téléphonie Fixe illimitée
TV HD/3D
TV sur le Net
Jeux en ligne

Testez votre éligibilité



www.reso-liain.fr





ASSOCIATION
DÉPARTEMENTALE
D'AIDE AUX PERSONNES
DE L'AIN

L'ADAPA,

au service des plus fragiles
depuis près de 60 ans
sur tout le département de
l'Ain à travers :

- ◆ L'Aide à la personne
- ◆ L'Aide et l'accompagnement dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale
- ◆ Les Soins infirmiers à domicile
- ◆ Et d'autres services encore...

Les +

Le responsable de votre secteur se déplacera à votre domicile gratuitement et sans engagement afin d'évaluer vos besoins

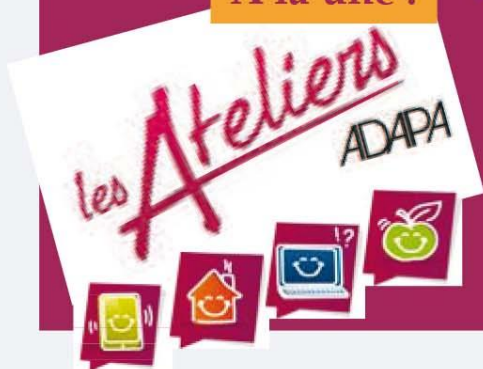
A la une !

Prévention & Animation

Prévenir...pour mieux vivre & bien vieillir

Une réponse novatrice
aux besoins des seniors
à travers

nos **Ateliers Prévention & Animation**



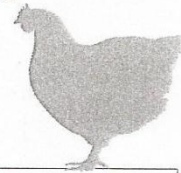
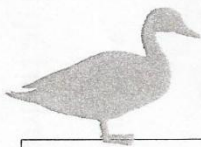
Contactez-nous au
04 74 45 59 62

Votre contact de proximité :

Mme Coralie PONCET
10 place de la Mairie
01680 Lhuis
c.poncet@adapa01.com



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



— Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épizootique
— Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

Si vous êtes dans une commune en risque élevé :

- ▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.

Dans tous les cas :

- ▶ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Pour connaître la zone dont vous dépendez :

<http://agriculture.gouv.fr/espace-professionnel-mesures-et-indemnisations>

Rubrique : *Gestion des nouveaux cas d'influenza aviaire H5 N8 en Europe*



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volailles sans précautions particulières ;
- il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

POUR EN SAVOIR PLUS : [HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANITAIRE](http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire)

La discorde est le plus grand mal du genre humain
et la tolérance en est le seul remède. Voltaire

La tolérance est le seul remède
contre la diversité des opinions. Charles Nodier

La tolérance est une vertu du cœur,
non le privilège d'un point de vue.
Henri - Frédéric Amiel

Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères,
sinon nous allons mourir tous ensemble comme des idiots.
Martin Luther King